

Organisation de la Collectivité européenne d'Alsace - Gestion des routes départementales -
Propositions en vue du renommage de certaines RD

Annexe : Règles de renommage adoptées (par ordre de priorité) :

Règle n°1 : renommer les Routes Nationales transférées

- La RN4 devient la RD1004
- La RN59 devient la RD1059
- La RN66 devient la RD1066
- La RN83 devient la RD83 (corollaire dans le 67 : la RD1083 devient RD83, donc la RD83 existante doit aussi changer)

NB : la RN159 étant concédée, elle restera RN159

Règle n°2: améliorer la lisibilité des continuités d'itinéraires entre les 2 collectivités

Cette règle vise à supprimer les changements de numéro de RD à la limite entre nos deux territoires actuels. Le sens des PR est harmonisé du Sud vers le Nord.

Exemple de la RD52 du Haut-Rhin (ancienne route « EDF »), qui se prolonge actuellement par la RD20 dans le Bas-Rhin. Cette route est harmonisée en RD52 sur tout l'itinéraire, et les PR sont positionnés côté Bas-Rhin dans la continuité de ceux du Haut-Rhin.

Règle n°3: optimisation des changements

Pour chaque numéro de RD utilisé dans les 2 collectivités source, le département ayant le plus petit nombre de PR concernés effectue les changements nécessaires. En cas d'identification d'un cas trop contraignant, une solution est envisagée dans l'autre département.

Règle n°4: privilégier la renumérotation au rebornage.

Cette règle s'applique dès lors qu'il y a une discontinuité importante entre les sections de la même RD (cohérence pour les services de secours) : elle augmente légèrement les coûts (changement de tous les cartouches sur la signalisation directionnelle et les panneaux d'entrée/sortie d'agglomération) mais minimise les risques de confusion.

Règle n°5: conservation du sens initial

Les renumérotations de RD devront conserver autant que possible le sens initial des PR pour éviter de les changer de côté (les PR sont placés à gauche de la route, parcourue dans le sens des PR croissants) et permettre de conserver ainsi autant que faire se peut les supports existants.

Vous trouverez ci-joint une carte et un tableau recensant l'ensemble des sections de routes concernées ainsi que les propositions de renommage, renumérotation et rebornage qui en découlent. Cela représente une centaine de routes et environ 900 PR (dont une cinquantaine de routes dans le Haut-Rhin ainsi que dans le Bas-Rhin et environ 570 PR dans le Bas-Rhin pour 330 PR dans le Haut-Rhin)

S'y ajouteront les nécessaires remplacement :

- Des cartouches au-dessus des panneaux de signalisation directionnelle et d'entrée/sortie d'agglomération permettant d'identifier la route sur laquelle on se trouve,
- Des plaquettes hectométriques sur les routes à chaussées séparées (2x2 voies) permettant notamment aux usagers de se localiser lors des appels au 112 en cas d'incident.